



SEANCE du 02 août 2021.

DELIBERATION 2021-21

Bi mila hogaita bat urtean abuztuaren 02 an, arratseko zazpiak herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaia tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt et un, le 02 août, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Laurence MENDIBOURE, Pantxika MUSCARDITZ, Anne-Marie IDIEDER, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, William SISSOKHO, Yves GENIN.

Ez ziren hor / Absents : Betti ERROTEBEHERE, Mathieu LAUGIER, Lydie ETCHEGARAY, Jean-Michel JAUREGUY.

Procuration : Betti ERROTEBEHERE (donne procuration à M. Antton DUHALDE), Mathieu LAUGIER (donne procuration à M. Xavier LACOSTE).

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance: Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 9.1

Objet : Délibération autorisant M. le Maire à signer la convention relative au plan de relance « appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ».

M. le Maire rappelle que la Commune a déposé un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE). Cette candidature va permettre à la commune d'acquérir du matériel numérique et informatique comme des tableaux numériques interactifs, vidéoprojecteurs, et des tablettes I-PAD. M. le Maire rappelle que les dépenses engagées sont subventionnables à hauteur de 70% du montant de l'investissement.

Des devis ont été demandés auprès des entreprises EUSKAL INFORMATIKA et FORMATEX pour une dépense avoisinant 10 500 euros.

La première vague des dossiers de candidature a été instruite, et la demande de la Commune d'IRISSARRY a été validée le 28 mai 2021.

M. le Maire explique que la commune doit à présent initier une démarche de conventionnement avec le rectorat de l'académie de Bordeaux. Ce document finalisera la procédure administrative et permettra à la commune de percevoir, in fine, la subvention de l'Etat.

Dans ce sens, de manière dématérialisée, un formulaire en ligne a été complété, M. le Maire explique qu'il doit être autorisé à signer la convention dématérialisée par le Conseil Municipal afin de finaliser la procédure de conventionnement.

Le Conseil municipal avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

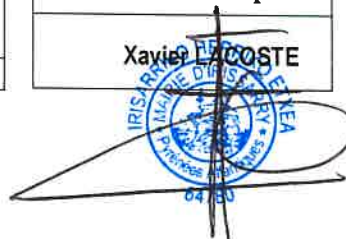
AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative au plan de relance « appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ».

AUTORISE M. le Maire à signer les devis correspondants à l'achat du matériel informatique et numérique.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturan errezibitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie

Le
Maire/Auzapeza
Xavier LACOSTE



Deia/Convocation : 29-07-2021
Kontseiluak/ Conseillers en exercice 15
Hor zirenak / Présents : 11
Aide direnak / Votes pour : 13
Kontra direnak / Votes contre : 0
Abstentzioa / Abstentions : 0